

Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} septembre
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Annie-France
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 27 août 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - LALLIAS
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Lucile Carvalheiro

Absent (e) excusé (e) :

Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalheiro

OBJET :

Bail et fixation du loyer d'un logement communal « bâtiment La Poste ».

Madame le Maire rappelle qu'après des travaux de remise en état du logement communal situé 44 Grande Rue, celui-ci sera loué par M. Gonçalves Olivier et Mme Guillemaut Ingrid, nouveaux gérants du multiservice.

Désignation du bien à louer :

Sise à Molinet (03510), 44 Grande Rue, une maison d'une superficie habitable de 113,47 m² comprenant :

Au rez-de-chaussée : entrée avec dégagement qui donne sur un grand espace cuisine. Deuxième dégagement sur demi-niveau qui permet d'accéder à des WC et une buanderie. Fenêtres en alu avec volets roulants mécaniques. Chauffage au fuel.

Au 1^{er} étage, un dégagement, deux chambres, une salle d'eau et WC indépendants.

Au 2^{ème} étage, 2 chambres supplémentaires avec terrasse et balcon. Chauffage électrique.

Cave. Terrain arboré.

Afin de pouvoir louer ce logement, Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Rappel : La loi Climat interdit aussi les propriétaires bailleurs d'augmenter le loyer de leurs appartements de classe F en location.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal, décide :

- de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2025, le loyer mensuel du logement situé 44 Grande Rue, à la somme de 550 € HC et 20 € de charges, soit 570 € charges comprises et de faire un loyer gratuit pour le mois de septembre 2025,
- d'autoriser Madame le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné auprès de la SARL Thevenet Bême Immo (M2G immobilier), agence immobilière à Digoïn.

Fait à Molinet, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire,
Annie-France MONDELIN

